PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCAMADOUR

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 10 avril 2017, 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers Présents : 10
Date de Convocation : 3 avril 2017

PRÉSENTS : M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Gérard BLANC, M. Ernest ENTEMEYER, M. Jean François MARETS, M. Eric CAILLES, M. Philippe LASVAUX

EXCUSÉ: M. Didier BAUDET, Mme Catherine DELPECH, Mme GREZE Martine,
ABSENT : M. GRENIER Christian, M. Robert MENOT,
POUVOIRS : de Didier BAUDET à M. Eric CAILLES, de Mme Catherine DELPECH à M. Philippe LASVAUX, de Mme GREZE Martine à M. Philippe De HOUX

Secrétaire de Séance : M. Eric MASMAYOUX

✦ ✦ ✦ ✦ ✦

M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance. M. Eric MASMAYOUX se propose.

✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 6 mars 2017

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 6 mars 2017.
Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.
A l'unanimité des membres présents, le procès verbal du 6 mars 2017 est approuvé.

2- Approbation du Compte de gestion 2016 commune

Monsieur le MAIRE soumet au vote le compte de gestion 2016 Commune remis par M. Stéphane SICARD, Inspecteur des finances publiques.

Le conseil municipal approuve par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

3- Approbation du Compte Administratif 2016 Commune et affectation du résultat

Le Compte Administratif laissant apparaître pour mémoire :

- ✓ Résultat de Fonctionnement antérieur reporté : + 136 295.67 €.
- ✓ Résultat d'Investissement antérieur reporté : - 29 232.92 €.

Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12/2016

- ✓ Solde d'exécution de l'exercice : - 100 866.92 €.
- ✓ Solde d'exécution cumulé (soit – 100 866.92 + - 29 232.92) : - 130 099.84 €.

Restes à Réaliser au 31/12/2016

- ✓ Dépenses d'Investissement : 39 797.37 €
- ✓ Recettes d'Investissement : 42 388.00 €.
- ✓ Solde des Restes à Réaliser : + 2 590.63 €

Besoin de financement de la Section d'Investissement au 31/12/2016

- ✓ Rappel du solde d'exécution cumulé : - 130 099.84 €
- ✓ Rappel du solde des Restes à Réaliser : + 2 590.63 €

Besoin de financement total : **- 127 509.21 €**

Résultat de Fonctionnement à affecter

✓ Résultat de l'exercice :	+	138 004.07 €
✓ Résultat antérieur :	+	136 295.67 €
Total à affecter :	**+**	**274 299.74 €**

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Eric Cailles, Adjoint, est élu Président de séance par 9 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre ».

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 9 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention et décide :

⇨ D'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) la somme de 127 509.21 €

⇨ D'affecter au compte 002 (recette de Fonctionnement) la somme de 146 790.53 €
(soit 274 299.74€ – 127 509.21€)

⇨ D'affecter au compte 001 (dépenses d'investissement) la somme de 130 099.84 €

4- Vote des taux d'imposition 2017

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition transmises par les Services Fiscaux, Monsieur le Maire présente une simulation d'augmentation des taux.

Après en avoir délibéré, il est proposé de valider les taux suivant :

- Taxe d'Habitation : 9.26 %
- Foncier Bâti : 25.20 %
- Foncier non Bâti : 149.04 %

Le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, décide de valider ces taux et délègue Monsieur Le Maire pour appliquer cette décision et compléter l'état 1259.

5- Vote du Budget primitif 2017 Commune

Après avoir fait la présentation des comptes des sections de fonctionnement et d'investissement, M. Le Maire soumet au vote le projet de budget Commune 2017.

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2017, le Conseil Municipal par 8 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 1 voix « contre » (M. Gérard Blanc), 1 abstention (Mme Dominique Lenfant) adopte le budget 2017 s'équilibrant à hauteur de :

En Fonctionnement : **1 257 183.51** €

En Investissement : **518 042.72** €

Concernant le vote des subventions, article 6574, et plus particulièrement le montant alloué à l'Association « les Amis de Rocamadour », M. le Maire quitte la salle car il est Président de cette Association. Le montant des subventions inscrites au BP 2017 est donc adopté par 7 voix « pour » + 3 pouvoirs, 1 voix « contre » (M. Gérard Blanc), 1 abstention (Mme Dominique Lenfant)

Mme Lenfant demande la présentation du détail des subventions allouées aux associations pour un montant global de 12 450 €.
M. Blanc constate et regrette que l'Association Passion Rocamadour ne figure pas parmi les associations attributaires d'une aide malgré toutes les animations organisées par cette association, animations très prisées par la population.
M. le Maire confirme qu'il n'est pas « contre » cette association et si Rocamadour Passion intègre l'Assca alors sa demande de subvention sera examinée et traitée comme les autres demandes.
M. Blanc réitère sa position à savoir que cette décision est inacceptable et dictatoriale car non validée par le conseil municipal.
Mme Lenfant souhaite savoir pourquoi l'aide prévue pour les Chemins vers Rocamadour est notée « sous réserves ». M. le Maire indique que la subvention ne sera versée que si le projet est maintenu et cela dépend à la fois du soutien des Sanctuaires et de la possibilité ou pas de renouveler le contrat aidé de l'agent en charge de ce dossier.

6- Approbation du Compte de gestion 2016 Assainissement

Monsieur le MAIRE soumet au vote le compte de gestion 2016 Assainissement remis par M. Stéphane SICARD, Inspecteur des finances publiques.

Le conseil municipal approuve par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention les comptes figurant dans ce document.

7- Approbation du Compte Administratif 2016 Assainissement et affectation du résultat

Le compte administratif 2016 laisse apparaître :

⇨ Un résultat d'investissement antérieur reporté de : + 9 433.84 €

⇨ Un solde d'exécution d'investissement de 2016 de : + 31 844.23 €

⇨ **Un solde d'exécution d'investissement cumulé de : + 41 278.07 €**

⇨ Un solde des restes à réaliser 2016 de : - 10 310.00 €
⎨Dép. 10 310.00 € – Rec 0.00€ = 10 310.00 €⎬.

⇨ **Un excédent de financement total d'investissement de : + 30 968.07 €**

Un résultat antérieur reporté de fonctionnement de : + 108 140.47 €

⇨ Un résultat d'exercice 2016 de fonctionnement de : + - 22 980.94 €

⇨ **Un résultat cumulé de fonctionnement de : + 85 159.53 €**

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, M. Eric Cailles, Adjoint, est élu Président de séance par 9 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour »:

Il soumet au vote les comptes présentés.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes par 8 voix « pour »+ 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 1 abstention (Gérard Blanc) et décide :

⇨ D'affecter au Compte 001 (recettes Inv) la somme de : 41 278.07 €

⇨ D'affecter au Compte 002 (Rec de Fonct) la somme de : 85 159.53 €
(soit)

⇨ D'affecter au Compte 1068 (Rec d'Inv) la somme de : 0.0 €

8- Vote du Budget primitif 2017 Assainissement

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2017, le Conseil Municipal par 9 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 1 abstention (Gérard Blanc), adopte le budget primitif 2017 Assainissement s'équilibrant à hauteur de :

En Fonctionnement : **132 048.53** €

En Investissement **: 81 001.73 €**

9- Vote pour la dissolution du budget annexe Zone artisanale

La loi NOTRé prévoit le transfert obligatoire aux communautés de communes et d'agglomération, de l'ensemble des ZAE (zones d'activités économiques) (qu'elles soient industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques etc...) au 1er janvier 2017.

Dans le cadre des transferts de compétences, le principe est celui de la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Cependant et s'agissant du transfert des ZAE, la loi permet un transfert en pleine propriété des biens immeubles des communes, ce qui est indispensable notamment pour les terrains disponibles qui ont vocation à être cédés à des entreprises.

Afin de respecter ces nouvelles dispositions Monsieur le Maire propose de dissoudre le budget annexe de la zone artisanale qui sera réintégré dans celui de la commune, tout comme les biens de la zone artisanale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne son accord pour la dissolution du budget annexe de la Zone Artisanale
- Donne son accord pour l'intégration du budget de la zone artisanale dans celui de la commune.

10- Modification des limites Agglomération à l'Hospitalet

M. le Maire présente le projet de modification des limites d'agglomération sur le secteur de l'Hospitalet, sur la D 32 arrivée de la route de la Gare et sur la D 36, route de Gramat.

Pourquoi ce projet : pour améliorer la sécurité en ralentissant la vitesse en amont des activités principales et sur la D36 pour ralentir la vitesse en amont du virage en S avant la Maison des Abeilles.
Autre objectif : mise en place après le panneau d'agglomération, d'une pré signalisation des parkings (plus lisible à vitesse réduite). De ce fait le parking est perçu comme faisant partie de l'agglomération.

M. le Maire présente les libellés des parkings tels qu'ils ont été validés :

P1 L'HOSPITALET - P2 le CHATEAU – P3 Les GARENNES – P4 le GARROUSTIE – P5 la VALLEE

Il est demandé pourquoi il n'est pas prévu de modification côté Route de Calès.
Réponse : en attente création de la voie de déviation.

Sont également soulevées les questions :
- de l'entretien des bas côtés (fauchage et débroussaillage) de la voirie qui ne sera plus effectuée par les services de la DDT mais qui sera à charge de la commune.
- Des peintures des passages piétons et des marquages au sol autour du rond point qui seront à la charge de qui ?

M. Gérard Blanc est fermement opposé à ces modifications.

11- Compte rendu AG site remarquable du Goût (M. De Houx)

M. Philippe De Houx présente un power point reprenant les points abordés lors de l'Assemblée générale de la Fédération des sites remarquables du Goût qui s'est tenue le 7 mars 2017 à Roquefort. Il insiste sur le règlement àrespecter pour l'organisation d'une manifestation et donne connaissance des diverses invitations déjà reçues : fête de l'ail rose de Lautrec, salon de Salers, fête du safran à Cajarc,…

Prochaine réunion à fixer pour constitution de l'Association locale.

12- Questions diverses

- **Modification pylône Orange**

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, M. Blanc est intervenu auprès de M. JANIN d'Orange au sujet de l'implantation d'un pylône 3G sur le château d'eau de Bouriane. Il a confirmé son souhait de voir installer la 4G plutôt que la 3G.

- **Tarifs concession cimetière**

Les tarifs pratiqués pour les concessions des cimetières varient d'une commune à l'autre. Afin de fixer des tarifs cohérents sur notre territoire, M. le Maire souhaite connaitre les tarifs de Souillac et Martel.
Ce dossier sera donc à revoir.

- **20ème anniversaire inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des chemins de St Jacques**

M. Masmayoux donne connaissance du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 31 mars en présence des élus de la commission.

Sont proposées comme animations :

- Un concert de printemps organisé par le Festival de Rocamadour
- Une Messe médiévale au moment des Médiévales
- Une exposition estivale sur le livre des miracles
- Illustrations dessins par les enfants de l'école
- Chasse aux trésors organisée par le Pays d'Art et d'Histoire
- Randonnée organisée par Rocamino

Toutes ces propositions sont validées par le Conseil Municipal mais restent à mettre en place en prenant contact avec les personnes concernées.

- **Animations 2017**

M. Masmayoux présente le calendrier prévisionnel des animations de cet été 2017 :

Prestation musicale par le groupe « dernier train » le 13 juillet et le 15 aout pour 550 € chaque prestation (prise en charge par ASSCA sur la subvention allouée par la commune + repas et Sacem)

Prestation de l'orchestre TAM/TAM de M. Vitrac de Gramat les 11 juillet 2017 – place du Belvédère – et le 1er août – place Salmon- prestation gratuite – repas à charge.

- **Avenir de la gare de Rocamadour**

M. le Maire donne connaissance d'un courrier de l'Association de défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail qui attire l'attention sur l'éventuelle fermeture de la gare de Rocamadour du fait qu'il n'y aura plus à compter du 1er juillet de croisement des trains en cette gare.

M. le Maire confirme qu'il va adresser à Mme la Présidente de la Région ainsi qu'aux Responsables de la SNCF un courrier sollicitant des informations complémentaires sur le devenir de notre gare.

- **Suivi enquête publique du PLU**

M. De Houx transmet la demande formulée par M. Gallois de la Mude qui souhaite savoir qu'elle a été la réponse du Commissaire enquêteur à l'observation qu'il a formulée sur le registre d'enquête.
Il est précisé que le commissaire enquêteur n'a pas à répondre individuellement à chaque observation. Il a établi un rapport d'enquête consultable en mairie.

- **Emprise de la terrasse du Yearling**

M. Marets intervient au sujet de l'agrandissement de la terrasse par le Yearling.
M. le Maire précise qu'il s'est rendu sur place. Un courrier sera adressé à cet établissement précisant que la convention signée en 2016 pour une surface de 30 m² est caduque et que pour l'instant n'est autorisée que l'implantation de la terrasse sur le domaine privé en attendant la signature de la nouvelle convention.

- **Aménagement Place de l'Europe**

Il est fait remarquer que suite aux aménagements réalisés côté du cimetière les piétons sont obligés de traverser sur les terres pleins (terre) pour se rendre sur la Place. (Manque de passages piétons)

✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 00 heures 20.

M. Le Maire, Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,